

RCS : ANGERS Code greffe : 4901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01774 Numéro SIREN : 824 392 799 Nom ou dénomination : A2J CONSULTING
--

Ce dépôt a été enregistré le 05/11/2021 sous le numéro de dépôt 17789

A2J CONSULTING
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €
Siège social : 63 Route de L'Aleau
49650 ALLONNES
824392799 RCS ANGERS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2021

ARRIVÉ AU GREFFE DE COMMERCE
LE 05 NOV. 2021

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 388 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	388 €
Auquel s'ajoute le « report à nouveau » antérieur	11 723 €

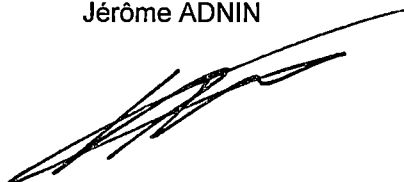
Pour former un bénéfice distribuable de	12 111 €
En totalité au compte « report à nouveau »	12 111 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Jérôme ADNIN



SAS A2J CONSULTING
63 RTE DE L ALEAU

49650 ALLONNES

Copie certifiée conforme



COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

1 - BILAN SIMPLIFIE

N° 2033-A

2021

Désignation de l'entreprise : SAS A2J CONSULTING					Néant		
Adresse de l'entreprise : 63 RTE DE L ALEAU 49650 ALLONNES							
Numéro SIRET* : 82439279900014							
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12					Durée de l'exercice précédent* : 12		
					Ex. N-1 clos le : 31/12/2019		
			Exercice N, clos le : 31/12/2020				
ACTIF			Brut 1		Amortis.-Provisions 2	Net 3	Net 4
I	Immobilisations - Fonds commercial*		010		012		
M	Incorporelles - Autres*		014		016		
M	Immobilisations corporelles*		028	5 913	030	1 607	2 054
	Immobilisations financières* (1)		040	3 350	042	2 976	374
Total I (5)			044	9 263	048	4 583	2 427
C	Stocks - Mat. 1ères, appros en cours de prod.*		050		052		
I	- Marchandises*		060	2 976	062	2 976	2 798
R	Avances et acomptes versés sur cdes		064	2 084	066	2 084	
C	Créances - Clients et comptes rattachés*		068	1 132	070	1 132	
U	(2) - Autres* (3)		072	36	074	36	9
L	Valeurs mobilières de placement		080		082		
A	Disponibilités		084	7 000	086	7 000	9 373
N	Charges constatées d'avance*		092		094		
T	Total II		096	13 229	098	13 229	12 180
Total général (I + II)			110	22 492	112	17 909	14 607

PASSIF		Ex. N Net 1	Ex. N-1 Net 2
K Capital social/ou individuel*	120	1 000	1 000
Ecart de réévaluation	124		
P Réserve légale	126	100	100
R Réserves réglementées*	130		
Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art* 131)	132		
P Report à nouveau	134	11 723	1 159
R Résultat de l'exercice	136	388	10 564
E Provisions réglementées	140		
Total I	142	13 211	12 823
Provisions pour risques et charges	Total II 154		
D Emprunts et dettes assimilées (4)	156	20	
E Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164		
T Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166	1 377	612
T Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés Ex. N : 169 562)	172	3 300	1 171
E Produits constatés d'avance	174		
Total III	176	4 697	1 784
Total général (I + II + III)	180	17 909	14 607
R (1) Dont immobilisations financières	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
E à moins d'un an			
N (2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût revient des immos acquises	182
V ou créées au cours de l'exercice*			3 293
I (3) Dont comptes courants d'associés	199	Prix de vente hors TVA des	184
débiteurs		immob cédées au cours de l'ex.*	

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

				Néant			
Désignation de l'entreprise : SAS A2J CONSULTING				Exercice N, clos le (1)		Ex. N-1, clos le (2)	
A - RESULTAT COMPTABLE				31/12/2020		31/12/2019	
P	Ventes de marchandises*	dont export	209	210	13 885	21 712	
R	Production vendue biens	et livraisons	215	214			
O	Production vendue services*	intracommunau.	217	218	21 164	26 480	
D	Production stockée* (Variat* stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.			222			
	Production immobilisée*			224			
E	Subventions d'exploitation reçues			226			
X	Autres produits			230	2	7 238	
P	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	35 051	55 430	
C	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	8 598	12 294	
H	Variation de stock (marchandises)*			236	-179	1 227	
A	Achats de matières 1° et autres approvisionnements* (y compris droits douane)			238			
R	Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*			240			
G	Autres charges externes* (dont crédit bail :			242	23 032	20 926	
E	- mobilier	- immobilier					
S	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET* :	243	440	244	1 238	764	
	Rémunérations du personnel*			250			
E	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252			
X	Dotations aux amortissements*			254	1 040	651	
P	Dotations aux provisions			256			
L	Autres charges (dt prov. fisc. implant. ciales étranger)	259		262	462	7 717	
O	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professio	260					
	Total des charges d'exploitation (II)			264	34 191	43 579	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	860	11 851	
Produits financiers (III)				280		24 303	
D	Produits exceptionnels			290			
I	Charges financières			294		96	
V	Charges exceptionnelles			300		24 522	
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art. 217 octies	347					
R	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art.39 q. D	348					
S	Impôts sur les bénéfices* (VII)			306	472	972	
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	388	10 564	
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit col.2		312	388	314	
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles			318	1 878		
I	Provisions non déductibles*			322			
N	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	879		
T	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330			
			écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248			
E	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			251			
G	Part de loyers dispensé de réintégration			249			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelle (44 sexies)	986	Zone franche urbaine (44 octies et 44	987		342	
	Zone revitalisation rurales (44 quinquies)	138	Bassins d'emploi à redynamiser	991			
	Reprise d'entre. en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989			
	ZFANG (44 quaterdecies)	346	Investissements outre-mer	344			
			Zone de développement prioritaire (44 septies)	993			
	Dont créance due au report en arrière du déficit*	346				350	
	Dont déduct. exception. (art 39 decies)	656	Dont déduct. exception. (art 39 decies A)	643			
	Dont déduct. exception. (art 39 decies C)	647	Dont déduct. exception. (art 39 decies D)	648			
	Dont déduct. exception. (art 39 decies F)	990	Dont déduct. exception. (art 39 decies G)	649			
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS Bénéf. col.1, Déficit col.2				352	3 145	354	
D	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356			
E	Déficits antérieurs reportables : dont imputés/résultat :					360	
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS Bénéf. col.1, Déficit col.2				370	3 145	372	

AUDIT EXPERT
SARL au capital de 250 000 €
Laurent JOUDON
5 Rue Joseph Meister
86000 POITIERS
Siret : 792 051 856

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2020

SOCIETE A2J CONSULTING

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 Euros

Siège social : 63 Route de l'Aleau

49650 ALLONNES

R.C.S : Angers 824 392 799

Aux associés de la Société A2J CONSULTING,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société A2J CONSULTING relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

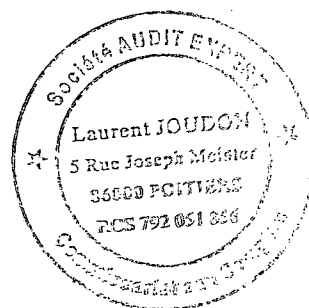
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.



C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment au niveau des provisions effectuées concernant les titres de participations et les créances rattachées à ces participations tel que décrit dans la note de l'annexe. Nous avons apprécié le caractère approprié de la méthode retenue par la société pour estimer ces provisions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

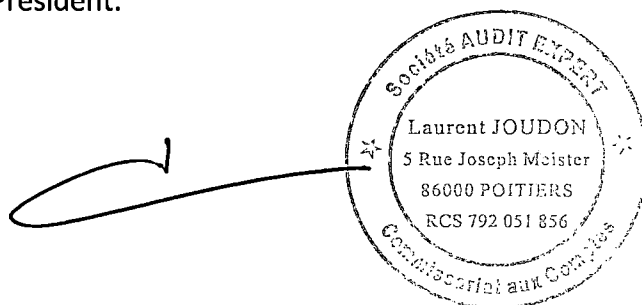
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

 **Laurent JOUDON**
Commissaire aux comptes
5 rue Joseph Meister - Poitiers

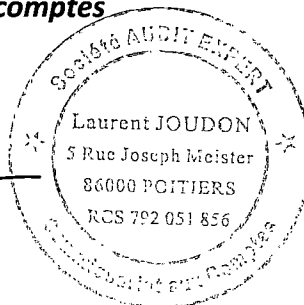
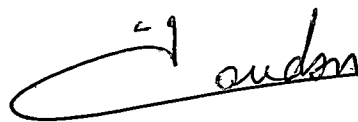
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le présent rapport comprenant 5 pages a été établi à Poitiers, le 25 juin 2021

Pour la société AUDIT EXPERT

LAURENT JOUDON

Commissaire aux comptes



	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Fonds Commercial				
Autres immo.incorp.,avances & acptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels, outillage	521	288	233	364
Autres immobilisations corporelles	5 392	1 319	4 073	1 690
Immo. en cours, avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	3 350	2 976	374	374
Autres immobilisations financières				
Total	9 263	4 583	4 680	2 427
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières,approvisionnements				
En cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	2 976		2 976	2 798
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 132		1 132	
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, impôts sur les bénéfices				
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	36		36	9
Autres créances				
Divers				
Avances & acptes versés/commandes	2 084		2 084	
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	7 000		7 000	9 373
Total	13 229		13 229	12 180
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remb. des obligations				
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Act				
Total				
TOTAL ACTIF	22 492	4 583	17 909	14 607

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	1 000	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	100	100
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	11 723	1 159
Résultat de l'exercice	388	10 564
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total	13 211	12 823
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total		
DETTES		
Emprunts obligataires		
Autres emprunts		
Découverts, concours bancaires	20	
Associés et dettes financières diverses	562	179
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 377	612
Dettes fiscales et sociales :		
· Personnel		
· Organismes sociaux		
· Etat, impôts sur les bénéfices	472	762
· Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 267	231
· Etat, obligations cautionnées		
· Autres dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total	4 697	1 784
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF	17 909	14 607

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

	du 01/01/2020	%	du 01/01/2019	%	Var. en val. annuelle	
	au 31/12/2020	CA	au 31/12/2019	CA	en euros	%
PRODUITS						
Ventes de marchandises	13 885	39,62	21 712	45,05	-7 828	-36,05
Production vendue	21 164	60,38	26 480	54,95	-5 316	-20,07
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits	2	0,01	7 238	15,02	-7 236	-99,97
Total	35 051	100,01	55 430	115,02	-20 379	-36,77
CONSOMMATIONS						
Achats de marchandises	8 598	24,53	12 294	25,51	-3 696	-30,07
Variations stock (marchandises)	-179	-0,51	1 227	2,55	-1 406	-114,54
Achats de matières premières et d'autres approvisionnements						
Variation de stock (mat. premières)						
Autres achats & charges externes	23 032	65,71	20 926	43,42	2 106	10,06
Total	31 451	89,73	34 447	71,48	-2 996	-8,70
CHARGES						
Impôts, taxes et versements ass.	1 238	3,53	764	1,59	474	61,99
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations amortissements, dep. et prov.	1 040	2,97	651	1,35	389	59,84
Autres charges	462	1,32	7 717	16,01	-7 255	-94,01
Total	2 740	7,82	9 132	18,95	-6 392	-69,99
Résultat d'exploitation	860	2,45	11 351	24,59	-10 991	-97,74
Produits financiers			24 303	50,43	-24 303	-100,00
Charges financières			96	0,20	-96	-100,00
Résultat financier			24 207	50,23	-24 207	-100,00
Quote-part des opérat. en commun						
Résultat courant	860	2,45	36 058	74,82	-35 198	-97,61
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles			24 522	50,88	-24 522	-100,00
Résultat exceptionnel			-24 522	-50,88	24 522	100,00
Participation des salariés						
Impôt sur les bénéfices	472	1,35	972	2,02	-500	-51,44
Résultat de l'exercice	-388	-1,11	10 564	21,92	-10 952	-103,63

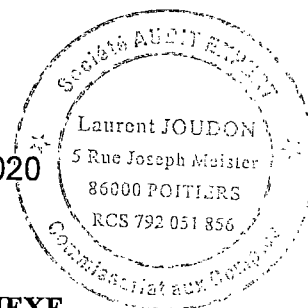
Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

ANNEXE LIBRE

SAS A2J CONSULTING

63 RTE DE LALEAU
49650 ALLONNES

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020



BILAN - COMPTE DE RESULTAT - ANNEXE

Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, l'entreprise ne dépasse pas deux des trois seuils suivants :

- total du bilan : 17 908,83€ ($\leq$ 350 000.00 €)
- chiffre d'affaires : 35 049,05 € ($\leq$ 700 000.00 €)
- nombre de salariés : 0 ($\leq$ 10)

Elle n'est donc pas tenue d'établir d'annexe.

COVID-19

Méthode d'évaluation des actifs et passifs

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement au 31/12/2020 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31/12/2020, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31/12/2020 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.